

Le gouvernement envisage en outre de supprimer l'avantage rattaché au principe du troupeau de base qu'on a établi à la fin des années 40. Le cultivateur aura la possibilité d'augmenter ce troupeau jusqu'au 31 décembre 1971, après quoi il lui faudra payer l'impôt sur les gains en capital sur la valeur éventuellement accrue du troupeau de base. On mettrait vraisemblablement fin à l'un des privilèges que les éleveurs de bétail ont acquis au fil des ans. Ces dispositions tendront à simplifier la méthode d'imposition de l'éleveur tout en permettant de mieux contrôler ses rentrées.

On pourrait se demander quels sont les objectifs pour lesquels on a prévu un troupeau de base. Je pense que l'un d'entre eux vise à imposer les fonds qu'une personne a constitués durant ses années d'activité, en vue d'augmenter ses immobilisations en capital, afin qu'en prenant sa retraite ou en quittant l'industrie de l'élevage, elle ne paie pas d'impôt sur cet argent qu'elle aurait investi, alors qu'elle travaillait toujours, pour accroître son troupeau. Il faut nous demander si cette mesure est importante pour l'industrie agricole et savoir quel est l'âge moyen de ses membres. Une récente étude faite par le Syndicat du blé de l'Alberta montre que l'âge moyen des cultivateurs de cette province dépasse largement 45 ans et il atteint dans la plupart des cas, 50 ans. Une enquête semblable a été faite en Ontario. Sans vouloir me vanter, je crois que l'âge moyen des cultivateurs de l'Alberta est parmi les moins élevés. Il y a, dans cette province, beaucoup plus de jeunes cultivateurs que partout ailleurs.

De toute façon, on sait que bon nombre de gens travaillant actuellement dans l'industrie agricole se retireront des affaires dans les dix prochaines années. Il y aura un grand remaniement chez les travailleurs agricoles. Je crois qu'il y a aujourd'hui 480,000 cultivateurs et j'aimerais voir dans dix ans un nombre égal de jeunes gens dans cette industrie. Nous écartons ici le concept fondamental qui encourage les gens à mettre de côté pendant leurs années de travail de l'argent qui ne sera pas imposable lorsqu'ils se retireront des affaires. Qu'arrivera-t-il à ceux qui se sont occupés des troupeaux d'élevage au cours des vingt dernières années? Ils se retireront peut-être des affaires dans dix ans. Je me rends compte que le consommateur paie assez pour la viande et je n'ai aucune assurance réelle que l'inflation sera jugulée et que l'éleveur n'éprouvera pas de difficultés par suite des politiques financières spéciales qu'adopteront les divers gouvernements. Selon moi, il est donc très concevable que la valeur du bétail augmentera dans les années à venir. C'est arrivé par le passé et je crois que c'est ce qui se produira à l'avenir.

Si l'on change le concept du troupeau reproducteur, ceux qui prennent leur retraite verront leurs économies soumises à l'impôt sur les gains en capital. Cette situation est injuste car il s'agit essentiellement d'une modification à mi-chemin des règles concernant ceux qui se sont retirés et qui ont appliqué le concept du troupeau de base. Voilà pourquoi, encore une fois, je ne peux que conclure que le gouvernement n'a cure de l'industrie agricole. Il voudrait liquider un tiers des fermes croyant ainsi, pour des raisons qui relèvent d'un mythe, que tout irait bien alors.

Il faut ensuite considérer l'effet de l'impôt sur les gains en capital dans le cas des biens que le cultivateur acquiert de temps à autre. On nous dit que cet impôt portera sur toute somme excédant \$1,000. Nous savons tous que le cultivateur achète beaucoup de machines. Le ministre de l'Agriculture et celui qui est chargé de la Commission

canadienne du blé ont souvent, dans des déclarations et par une propagande menée dans la circonscription d'Assiniboia, dit que les cultivateurs sont portés à investir trop d'argent dans l'achat de machines aratoires. Je n'en dirai pas plus maintenant, même si j'estime qu'il faudrait signaler que la Commission Barber vient de faire une étude approfondie des prix des machines agricoles. J'ignore le coût des travaux de cette commission. Elle a publié douze tomes d'un rapport et je crois qu'elle est en train d'en publier d'autres. Jusqu'ici la Commission Barber n'a pas réussi à abaisser le prix des machines agricoles. La Commission n'a recommandé aucune modification de la structure fiscale. Ces modifications de la capitalisation s'appliquent...

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je voudrais l'avertir que son temps de parole est expiré.

M. Horner: Puis-je simplement finir ma phrase.

Une voix: Une phrase.

M. Horner: Je voudrais terminer cette phrase, car à cause du cours de ma pensée, mes propos n'auraient pas de sens autrement.

Une voix: Ils n'en ont guère.

M. Horner: La proportion du coût des machines qui fait l'objet d'un plein amortissement et est acceptée à l'égard d'une reprise sera maintenant assujettie à l'impôt. Cette disposition contribuera plus que toute autre initiative prise par la Commission Barber pour abaisser le coût des machines agricoles, à multiplier le coût par dix ou cent, car la Commission Barber n'a formulé aucune proposition que le gouvernement ait osé mettre à exécution. Cette loi fiscale augmentera cependant le coût de l'outillage agricole pour l'agriculteur. En parlant de la machinerie agricole, je devrais signaler que cela nuira considérablement aux marchands d'outillage agricole dont un grand nombre feront faillite.

• (4.30 p.m.)

J'ai beaucoup plus à dire à ce sujet mais je ne veux pas abuser de la patience des députés et je vais laisser aux autres qui le désirent le temps de parler. Je remercie la Chambre de m'avoir accordé une ou deux minutes de plus.

M. Burton: J'estime que cette partie du bill C-259 est très importante et mérite une étude sérieuse et attentive. Comme le reconnaîtront tous les députés, l'industrie agricole canadienne est un secteur très important de l'économie qui connaît depuis quelques années des problèmes qui surpassent à mon avis ceux qu'aurait pu connaître tout autre secteur ces dernières années. Dans ma province de Saskatchewan, le revenu agricole a connu une diminution accentuée et rapide. Il est passé de 480 millions de dollars il y a trois ou quatre ans à 188 millions de dollars en 1970. La situation est grave.

Sans parler des problèmes que suscite cette baisse du revenu, on peut faire valoir dans le cadre de notre étude du bill que le comité a une obligation spéciale, celle de s'assurer que tout a été fait pour éviter aux agriculteurs canadiens toute difficulté supplémentaire inutile en essayant de résoudre leurs graves problèmes actuels. On reconnaîtra sans aucun doute que la nature même et les caractéristiques uniques de l'industrie agricole causent